



Pouzauges, le 17 août 2010

Depuis 7 ans, FLEURY MICHON s'est engagé à adhérer aux 10 principes du Pacte Mondial et mobilise ses équipes dans une Gouvernance de Développement Durable.

Ces dix principes sont :

DROITS DE L'HOMME

Principe n° 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence et

Principe n° 2

à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme.

NORMES DU TRAVAIL

Principe n° 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe n° 4

l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe n° 5

l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe n° 6

l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe n° 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe n° 8

à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe n° 9

à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe n° 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ainsi, nous abordons dans nos décisions individuelles une vision collective intégrant la solidarité entre les générations, les territoires et les peuples.

FLEURY MICHON s'engage dans tous les domaines qui touchent l'Entreprise dans une démarche de PROGRES et de RESPECT.

Nous restons dans nos objectifs :

- D'Assurer la pérennité du groupe grâce à des choix stratégiques long terme
- De Répondre aux attentes des consommateurs et des clients
- D'Allier performance économique et progrès social au bénéfice de l'entreprise, des salariés, des actionnaires, dans le respect de notre environnement et de nos partenaires

Le volet « Informations sociales et environnementales » ci-dessous, du rapport annuel traduit les efforts et résultats obtenus.

Le groupe FLEURY MICHON s'inscrit parfaitement dans la démarche de progrès préconisée par la charte du PACTE MONDIAL.

1.1 INFORMATIONS SOCIALES

1.1.1 Politique d'entreprise

Emploi et développement régional :

Notre entreprise est implantée dans l'Ouest de la France, dans une zone de mixité rurale et urbaine (petites villes) et nous avons toujours eu un objectif de développement d'activité permettant la pérennité d'emplois locaux.

Vie collective associative :

Notre entreprise participe à de nombreux groupes de réflexion et de travail soit à l'échelon local soit à l'échelon régional et national dans différents domaines : qualité, sécurité, social, législatif, filières matières premières et éducatif (partenariat avec des écoles). L'entreprise est notamment active dans des associations locales de chefs d'entreprise de la région : CJD, réseau entreprendre, CCI, ANDRH, Ligeriaa...

Filiales étrangères

Nous avons travaillé sur un dossier d'extension de l'usine située au Québec et nous avons intégré l'impact sur l'environnement en termes de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Nous travaillons également dans le domaine des Ressources Humaines à la réduction de la précarité ainsi qu'à la formation professionnelle des salariés. En outre, nos partenaires (co-entreprises) partagent et mettent en place les mêmes axes politiques que Fleury Michon.

1.1.2 Effectifs

L'effectif de l'UES Vendée est de 2868 CDI et 349 CDD soit 3217 personnes au 31 décembre 2009 et est supérieur de 194 personnes par rapport à 2008. En moyenne sur l'année le nombre de CDD représente 198 personnes. Nous faisons appel également aux saisonniers (203 personnes sur l'année) et ponctuellement aux agences d'intérim (12 personnes en moyenne sur l'année). Nous avons enregistré 83 départs CDI et 29 embauches sur l'exercice.

Le tableau ci-après représente les effectifs en équivalent temps plein à fin décembre sur le périmètre UES Vendée, France et international.

effectif équivalent temps plein	Fin décembre 2008	Fin décembre 2009
EFFECTIF VENDEE <i>avec intérimaires</i>		
CDI	2 816	2 756
CDD	101	349
Intérimaires	18	28
TOTAL	2 935	3 133
EFFECTIF		
FM SA	150	139
FM Charcuterie	1 248	1 286
FM Traiteur	1 255	1 410
FM Logistique	282	298
SRA	0	0
TOTAL VENDEE	2 935	3 133
Room Saveurs (ex Sélection Repas)	26	27
Charcuteries Cuisinées de Plélan	81	84
Graine d'Appétit	0	0
123 Developpement	5	4
TOTAL GROUPE France	3 047	3 248
Total Canada	368	346
Total Proconi	106	78

1.1.3 Organisation du temps de travail

L'horaire collectif est aujourd'hui de 35 heures avec une modulation entre 21 heures et 42 heures et une remise à zéro des compteurs d'heures au 31 mars de chaque année. Les salariés, sur la base du volontariat, ont eu le choix d'opter pour cet horaire collectif ou de rester sur leur ancienne base horaire à 33h30 avec possibilité de modifier la base horaire une fois par an et ce jusqu'au 31 mars 2013.

A fin décembre 2009, le taux d'absentéisme est de 6.9% (6.7% à fin décembre 2008).

1.1.4 Rémunérations, participation et intéressement

Les augmentations générales de Fleury Michon ont fait l'objet d'un accord lors des négociations annuelles 2009: de +2.% à +2.25% en fonction du coefficient pour les ouvriers employés, techniciens et agents de maîtrise, +1.85% pour les cadres. En ce qui concerne la participation, au titre de l'année 2008, nous avons versé 307 € pour un ouvrier au salaire moyen (coefficient 170) et pour l'intéressement nous avons versé 458 € par salarié. Au titre de notre accord collectif sur la rémunération variable (accord basé sur des objectifs de performance et qualité), chaque salarié (hors cadre) a reçu 168 euros pour l'année 2009.

1.1.5 Relations professionnelles et accords collectifs

Différents accords ont été conclus en 2009 :

- Signature le 7 janvier 2009 d'un accord triennal sur l'emploi des travailleurs handicapés.
- Signature le 6 février 2009 de l'accord d'entreprise sur les salaires.
- Signature le 2 mars 2009 d'un avenant de révision n°2 à l'accord Fleury Michon sur la réduction et l'aménagement du temps de travail.
- Signature le 27 avril 2009 de l'avenant n°9 et l'avenant n°10 à notre accord de participation
- Signature le 15 juin 2009 d'un accord sur le Compte Epargne Temps.

- Signature le 15 juillet 2009 d'un avenant n°2 à notre accord PEE (création d'un fonds social active solidaire).
- Signature le 5 octobre 2009 d'un accord FM sur les règles exceptionnelles en cas de pandémie grippale.
- Dépôt le 30 novembre 2009 d'un plan d'actions sur l'emploi des salariés seniors.
- Ouverture en décembre de négociations sur la Prévention des facteurs psychosociaux.

1.1.6 Formation professionnelle

Le Groupe a consacré 3.1% de la masse salariale (périmètre France) à la formation de ses salariés avec le double objectif d'employabilité et d'adaptation aux enjeux technologiques et humains. Chaque année, un plan directeur de gestion prévisionnelle des emplois et compétences est défini pour mettre en œuvre les actions de formation adéquates.

1.1.7 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Concernant notre politique d'aide à l'insertion de personnes exclues du monde du travail, nous poursuivons nos actions avec les «Jardins de Cocagne» et «Renovpal». Nous continuons également nos actions de parrainage au niveau de la Mission Locale en matière d'accompagnement de personnes en difficultés. Nous intervenons régulièrement dans les différentes écoles de la région et organisons des visites d'entreprises-écoles afin de contribuer aux actions pédagogiques des écoles. Nous sommes également représentés dans le Conseil d'Administration d'une structure MFR locale.

Concernant les actions en faveur des personnes avec handicaps, nous avons signé avec les partenaires sociaux en début d'année 2009 un accord triennal d'entreprise sur l'emploi des travailleurs handicapés portant notre taux à 7.4%. Nous avons également participé à la semaine du handicap du 26 au 30 octobre 2009.

1.1.8 Conditions d'hygiène et de sécurité

Nous accordons une place importante à la prévention et à la formation, via le CHSCT, des groupes de travail en s'appuyant sur le service intégré de médecine du travail.

1.1.9 Œuvres sociales

La contribution du Groupe au financement des œuvres sociales s'élève à 2.59 % de la masse salariale (périmètre France) hors prime de fin d'année (13^{ème} mois).

Elle se décompose de la façon suivante :

- 1.03 % au titre de la restauration d'entreprise,
- 1.56 % pour les autres activités sociales.

1.1.10 Importance de la sous-traitance

Le Groupe n'a pas recours à la sous-traitance au sens économique du terme. Il n'a recours à des sociétés extérieures que pour une part non significative de services accessoires à la production : essentiellement gardiennage des installations, nettoyage des bureaux et maintenance spécifique.

1.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce rapport permet de mesurer les évolutions des impacts environnementaux en 2009. Les chiffres de l'année 2009 sont comparés sur cinq exercices.

Les tonnages pris en compte sont les tonnages de produits conditionnés sur les sites de production Fleury Michon en 2009. Les quantités d'énergies correspondent aux volumes facturés par les fournisseurs pour l'année 2009 : eau, gaz, électricité. Pour le fuel lourd, on prend en compte la quantité consommée traduite en KWh/H (en prenant en pouvoir calorifique supérieur moyen de 11Kwh/kg). Les indicateurs sur l'eau rejetée et l'épuration sont calculés à partir des valeurs mesurées sur les effluents, dans les bilans réalisés dans le cadre de l'autocontrôle sur les rejets et transmis à la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche).

Cumul Groupe Fleury Michon	Unités	2005	2006	2007	2008	2009
ENERGIES						
Electricité	KWh/kg	1.14	1.14	1.14	1.26	1.25
Gaz et fuel (1)	KWh/kg	1.4	1.31	1.36	1.43	1.32
DECHETS						
D.I.B.(2)	g/kg	55	51	45	50	44
DECHETS VALORISABLES						
D.O. traité en compostage	g/kg	15	18	17	18	18
Cartons et plastiques (7)	g/kg	n.d	n.d	23	25	25
EAU						
Consommation	l/kg	12	11.8	11.7	12.5	11.9
Coefficient de rejet	%	76.3	71.2	83.6	80.6	85.3
DCO (4) après pré-traitement	g/kg	15.5	15.1	16.4	15.2	14.7
NGL (5) après pré-traitement	g/kg	0.7	0.69	0.65	1	0.77
Pt (6) après pré-traitement	g/kg	0.15	0.13	0.16	0.2	0.16
EPURATION						
Volume sortant						
En rivière	l/kg	4.7	5.8	5.9	7.4	6.2
DCO	mg/l	59	89	63	57	60
NGL	mg/l	10	13	18	18	22
Pt	mg/l	1	2.4	2	1	3
Irrigation sur culture	l/kg	3	2.7	2.9	2.2	2.9
EPANDAGE DE BOUES						
Matière sèche	g/kg	2.5	1.9	7.6	2.3	2

(1) volume gaz et fuel exprimé en KWh, (2) déchets industriels banaux, (3) déchets organiques, (4) nd : valeurs non disponibles (5) demande Chimique en Oxygène, (6) Azote Global, (7) Phosphore total

ENERGIES : MAITRISER LES CONSOMMATIONS.

Les consommations sont suivies par les responsables maintenance dans le cadre d'un management piloté par le directeur de site. Cette approche permet une totale cohérence d'actions d'amélioration entre les fonctions techniques et de production. Les actions sont suivies dans le système de management ISO 9001 avec un plan d'amélioration continue.

REJET D'EAUX USEES ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : AMELIORER LE RENDEMENT EPURATOIRE

Les sites de production sont raccordés sur nos propres stations d'épuration dimensionnées pour réduire les flux de pollution organique, azotée et phosphorée, ce qui permet d'obtenir des concentrations conformes aux prescriptions des arrêtés d'autorisation d'exploiter. De Juin à Novembre les eaux traitées servent à l'irrigation des terres agricoles, les rejets en rivières sont ainsi supprimés en période d'été.

Nos stations, conduites en interne par des techniciens assistés de sociétés spécialisées en traitement des eaux usées, sont toutes équipées de dispositifs de mesure et d'auto-surveillance. Les stations d'épurations de nos sites de Mouilleron-en-Pareds et de Chantonay ont des niveaux de performances permettant de garantir un impact minimal sur l'environnement.

La station d'épuration par lagunage de la gare ne permettait plus d'obtenir les rendements épuratoires répondant au nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter. Nous avons donc construit une nouvelle installation utilisant la technologie des boues activées. Cette station est dimensionnée pour répondre à l'obligation de rejeter un effluent contenant moins de 1 mg/l de phosphore en 2013. Une petite centrale photovoltaïque sera installée sur le silo. Sa production compensera l'augmentation du besoin énergétique lié à cette technologie.

La nouvelle station a commencé le rejet direct dans le milieu naturel en début février 2010.

DECHETS : AUGMENTER LE TAUX DE VALORISATION.

Le traitement des déchets est pris en compte au niveau de chaque site de production par le tri à la source pour recyclage et valorisation en filière de traitement spécifique (bois, ferrailles, alu, inox, papiers, cartons, cendres, huiles, bidons,...). L'efficacité du tri sélectif mis en place sur chaque site de production a permis d'augmenter le taux de valorisation de 3% en 2009, 50% de nos déchets ont été triés cette année pour être valorisés dans des filières spécifiques.

Pour 2010, nous maintiendrons nos efforts sur la recherche de filières pérennes pour les déchets recyclables non valorisés à date. Nous accentuerons également le tri à la source des déchets organiques susceptibles d'être traités en méthanisation.

CONCLUSION : L'ENVIRONNEMENT INTEGRE DANS L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE.

L'environnement, associé au Développement Durable, est une préoccupation constante dans le groupe Fleury Michon et pour cela :

- nous y associons l'ensemble du personnel et les élus du Comité d'Entreprise (plan d'actions, formation et information régulière dans la revue interne « L'Esprit Frais »)
- nous poursuivons nos investissements pour améliorer le rendement épuratoire de toutes nos stations de traitements des eaux usées.

- nous mettons en place des procédures (cellule gestion de crise), des audits de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), et intégrons depuis 2006 des indicateurs spécifiques au Management du processus environnemental dans le système ISO 9001, et depuis 2008 des indicateurs d'efficacité énergétique sur chaque site.
- Les dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement ont été réactualisés sur tous les sites : Nouvelle autorisation d'exploiter obtenue en 2009 pour le site de la Gare suite à l'extension logistique et mise à jour prévue pour le même site pour l'extension AC2 mais sans dépôt de demande d'autorisation d'exploiter (= modification des conditions d'exploitation)
- nous intégrons la dimension environnementale dans les certifications ISO 9001 et depuis juillet 2006, 3 sites sont certifiés IFS niveau supérieur.

Depuis juin 2003, Fleury Michon est inscrit à «Global Compact» de l'ONU en adhérent, en qualité de membre actif, à «l'Association Forum des Amis du Pacte Mondial en France». Fleury Michon s'engage à adopter, soutenir et appliquer un ensemble de valeurs fondamentales, déclinées en 10 principes dans les domaines des Droits de l'Homme, du Droit du Travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la Corruption.

La politique environnementale du groupe se décline de la façon suivante :

- croissance de l'activité en limitant et maîtrisant les impacts sur l'environnement,
- respect des dispositions réglementaires,
- transparence dans la communication,
- partage des acquis dans le Groupe et en externe par l'implication active dans diverses structures liées au développement durable.